



Nous avons lu

Le genre ⁽¹⁾ *Homo* s'élargit : pas qu'une affaire de classification...

Depuis une quarantaine d'années, les scientifiques sont d'accord pour dire que les chimpanzés sont génétiquement les singes les plus proches de l'homme et que les chimpanzés et les hommes partagent un ancêtre commun qui leur est propre. Des chercheurs américains viennent de lancer un nouveau pavé dans la mare : une étude portant sur 97 gènes des chimpanzés communs et des chimpanzés bonobos montre qu'ils sont identiques à 99,4 % à ceux de l'homme. Jusqu'à présent, on pensait que leur code génétique était commun à seulement 98,7 %...

Du coup, les différences étant si minimes, ces chercheurs américains proposent de classer les chimpanzés dans le genre *Homo*. Cependant, si on intègre les chimpanzés et toute l'espèce humaine et préhumaine dans le genre *Homo*, celui-ci comprend une vingtaine d'espèces, ce qui est inhabituel dans les classifications.

Tout cela n'est-il que futilités ? Dans un entretien au quotidien *Le Monde* (27 juin 2003), Elisabeth de Fontenay, philosophe à l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne, rappelle que « classer n'a jamais été un geste neutre. Et aujourd'hui moins que jamais ». Elisabeth de Fontenay considère qu'il faut se débarrasser de la traditionnelle classification humaniste qui, en séparant l'homme des autres créatures, lui a concédé tous les droits sur les autres vivants.

Ainsi, l'enjeu de la nouvelle classification proposée par les chercheurs américains n'aurait rien de théorique : « Il s'agit, en déplaçant la sacro-sainte ligne de partage, de porter un coup de plus aux prétentions narcissiques

et tyranniques de l'anthropocentrisme ⁽²⁾, de donner une leçon supplémentaire d'humilité à cet humanisme métaphysique qui a si rarement servi à protéger les hommes de la barbarie, et qui a toujours légitimé les exactions envers les animaux ».

Unique, mais responsable

Au demeurant, pour Elisabeth de Fontenay, on ne doit pas préserver les chimpanzés du pire uniquement à cause de leur proximité génétique. Paradoxalement, ce pourrait être « une nouvelle poussée d'anthropocentrisme ». Et de rappeler qu'un grand nombre d'animaux menacés ou torturés devraient avoir droit à notre protection, quelles que soient la nature de leur génome et leur place dans l'évolution.

Mais « cette tentative de classification ne risque-t-elle pas de faire oublier le genre humain en tant que tel », s'interroge *Le Monde* ? Pour la philosophe, « ce moins-d'un-pour-cent-de-différence-génétique nous engage à méditer modestement sur une si proche parenté et à affronter la difficile question des droits de vivants à ce point semblables à nous-mêmes. Mais en aucun cas à remettre en question cette croyance à l'unicité et à l'unité du genre humain sans laquelle notre différence spécifique, la responsabilité – responsabilité envers les hommes et envers les animaux – ne trouverait pas lieu de s'exercer ». Si l'homme s'est attribué trop de droits sur l'animal, il est nécessaire de maintenir l'homme dans son unicité et dans une place à part...

⁽¹⁾ – Le genre constitue un ensemble d'êtres vivants situé, dans la classification, entre la famille et l'espèce, et groupant des espèces très voisines. Jusqu'à présent, l'homme moderne, *Homo sapiens*, est le seul représentant vivant du genre *Homo* qui, par contre, compte plusieurs espèces fossiles. Le genre *Homo* appartient à la famille des hominidés, elle-même membre de l'ordre des primates, classe des mammifères. La science des lois de la classification s'appelle la Taxinomie.

⁽²⁾ – Conception, attitude qui rapporte toute chose de l'Univers à l'homme.

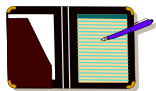


Un regroupement des structures du champ de l'insertion

Les structures mayennaises du champ de l'insertion, et plus particulièrement dans le champ de l'insertion par l'activité économique, viennent de formaliser leur regroupement en créant la fédération « Parcours d'insertion en Mayenne ».

Cette nouvelle association a pour but de promouvoir l'insertion des personnes en difficulté et de faciliter leur accès à l'emploi ; de développer l'échange d'expériences, la réflexion entre les acteurs et la mise en œuvre de projets communs dans le champ de l'insertion par l'activité sociale et économique ; enfin de représenter les intérêts des structures adhérentes auprès des divers interlocuteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Au cours de l'assemblée générale constitutive – à laquelle le CEAS était invité –, les membres fondateurs ont désigné un bureau provisoire composé de Daniel Fouqueray (ADASA), président ; Yann Huchedé (CEPAN Refuge de l'Arche), vice-président ; Christelle Massicot (A2i), trésorière ; Laurence Dumais (Entr'Aide), secrétaire.



A vos agendas

Le Comité de relecture pour la prochaine **Lettre du CEAS** se réunira le jeudi 17 juillet, à 17h30, au CEAS. Cette réunion est ouverte à tous. L'objectif est d'améliorer les projets d'articles tant sur la forme que sur le fond. Prendre contact avec le CEAS pour recevoir au préalable les projets d'articles.

La pensée hebdomadaire

Confucius a dit que le sage s'adapte au monde, tandis que le fou le transforme. Le monde a donc besoin des fous pour son progrès.

(Cothias et Gioux,
Le vent des dieux, Glénat)



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), INSEE Première (4 p.).

- « Les services marchands en 2002 : le ralentissement se poursuit », n° 907 de juin 2003.
- « L'évolution des marchés locaux du travail de 1962 à 1999 : quatre grands types de zones d'emploi », n° 908 de juillet 2003.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), Consommation et modes de vie (4 p.).

- « Les ségrégations sociales minent le collège unique : l'exemple de l'Île-de-France », n° 165 de juin 2003.

FORS – Recherche sociale, Recherche sociale.

- « Projets urbains et développement durable. Aménager et gérer les espaces verts ou naturels pour accompagner la croissance des villes : un enjeu de gouvernance urbaine », n° 166 d'avril-juin 2003 (88 p.).